



Réf.: CL/4152

Objet : Consultation des États membres et des Membres associés, y compris leurs commissions nationales pour l'UNESCO, ainsi que des organisations intergouvernementales et des organisations non gouvernementales internationales, au sujet de la préparation du

Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5)

Madame, Monsieur,

À sa 38° session, la Conférence générale a adopté la résolution 38 C/104 relative à la préparation du Projet de programme et de budget pour 2018-2021 (39 C/5), ouvrant ainsi la voie au lancement de la préparation du Projet de 39 C/5 par le Secrétariat grâce à une série de consultations avec les États membres et l'ensemble des partenaires qui déboucheront sur l'élaboration d'un projet de document et sa présentation au Conseil exécutif à sa session de printemps en 2017.

Par la résolution 38 C/104, les États membres ont souligné la pertinence que conservaient la Stratégie à moyen terme de l'Organisation ainsi que ses deux objectifs primordiaux que sont la paix et le développement durable, ses deux priorités globales que sont l'Afrique et l'Égalité des genres, et son groupe cible prioritaire, à savoir les petits États insulaires en développement (PEID). La Stratégie à moyen terme définit également neuf objectifs stratégiques que l'Organisation doit s'efforcer de réaliser pendant la période 2014-2021. Ces neuf objectifs stratégiques ont été transposés dans le premier Programme et budget quadriennal pour 2014-2017 (37 C/5) sous la forme de résultats pouvant être concrètement atteints. Au cours de la prochaine période quadriennale (2018-2021), le futur Programme et budget s'appuiera sur les réalisations et les enseignements tirés dans la poursuite de ces mêmes objectifs stratégiques définis dans la Stratégie à moyen terme.

En outre, et conformément à la résolution 38 C/104, les programmes de l'Organisation seront conçus de manière à ce que celle-ci puisse « contribuer à la mise en œuvre et au suivi du Programme de développement durable à l'horizon 2030 aux niveaux appropriés, en apportant notamment son concours et un appui technique aux États membres dans ses divers domaines de compétence ».

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 fixe 17 objectifs (ODD) assortis au total de 169 cibles que les pays devront chercher à atteindre d'ici la fin de 2030. La plupart des domaines thématiques sur lesquels portent les ODD sont interdépendants, ce qui nécessitera une réflexion et une action intégrées.

Ce nouveau Programme constitue pour l'UNESCO, tant dans son rôle normatif que dans ses fonctions opérationnelles, une référence essentielle pour l'action qu'elle mènera avec ses États membres. En tant qu'institution spécialisée, l'Organisation a un rôle important à jouer pour ce qui est d'aider ses États membres à mettre en œuvre le Programme de développement durable à l'horizon 2030,

notamment en fournissant en amont une aide à la formulation des politiques, en renforçant les capacités, en améliorant la collecte et l'analyse des données, en élaborant des normes et en conduisant l'action normative – autant de facteurs essentiels pour assurer l'obligation redditionnelle et la mise en œuvre efficace du Programme 2030.

À cette fin, et dans le cadre de l'actuel Budget approuvé (38 C/5), l'UNESCO a d'ores et déjà commencé à harmoniser et à recentrer ses programmes, à mobiliser des partenariats et des ressources, ainsi qu'à réformer ses systèmes, afin d'apporter une réponse plus efficace aux États membres qui sollicitent son appui pour la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030. Dans cette optique, l'Organisation a lancé le plan « Investir pour l'exécution efficace du programme » qui vise à (i) assurer, aux niveaux mondial, régional et national, un positionnement et un leadership plus intéressants, plus clairs et plus stratégiques pour l'UNESCO, ainsi qu'à (ii) mettre en place des modalités opérationnelles mieux adaptées pour une exécution efficace des programmes de l'UNESCO, à la fois aux niveaux mondial, régional et local (voir également le document 199 EX/5 Partie II (D)).

Le questionnaire ci-joint concernant la préparation du Programme et budget pour 2018-2021 est distribué aux États membres, y compris leurs commissions nationales pour l'UNESCO, ainsi qu'aux organisations intergouvernementales (OIG) et aux organisations non gouvernementales (ONG) entretenant des relations officielles avec l'UNESCO. Il a pour objet de recueillir les avis des États membres, des OIG et des ONG à propos des futures orientations du programme de l'Organisation, sur la base des réalisations passées de cette dernière et compte tenu des faits récemment intervenus à l'échelle mondiale, en particulier l'adoption du Programme de développement durable à l'horizon 2030.

Permettez-moi d'appeler votre attention sur le fait que chaque État membre ne peut soumettre qu'une seule réponse au nom de son gouvernement et de sa commission nationale. De même, chaque OIG ou ONG ne peut soumettre qu'une seule réponse. Toutes les réponses doivent être présentées d'ici au 6 mai 2016, minuit (heure de Paris), afin qu'elles puissent faire l'objet d'une analyse et d'une synthèse qui viendront enrichir la prochaine série de consultations prévues dans chaque région en mai 2016. Le questionnaire doit être rempli en ligne à l'adresse suivante :

## https://fr.surveymonkey.com/r/UNESCOquestionnaire39C5FR

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, les assurances de ma très haute considération.

Irina Bokova Directrice générale

Irius Souris

P.J.: 1

cc : Commissions nationales pour l'UNESCO Délégations permanentes auprès de l'UNESCO Bureaux hors Siège de l'UNESCO